

Charte d'investissement responsable

Caisse de pensions de la République et Canton du Jura (CPJU)

(Ci-après : La Caisse)

Mission

La Caisse de pensions de la République et Canton du Jura assure les collaborateurs de l'Etat et des employeurs affiliés pour la prévoyance professionnelle. Elle prévoit des prestations de retraite pour les assurés et les couvre contre les risques liés au décès et à l'invalidité.

Son activité est régie par la Loi sur la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura (LCP) et le Règlement de prévoyance. En tant qu'institution de droit public, elle bénéficie de la garantie de l'Etat.

Responsabilité d'investisseur envers ses assurés, pensionnés et employeurs affiliés

La Caisse assure près de 10'000 assurés, pensionnés et employeurs affiliés qui comptent sur les investissements avisés de cette dernière pour assurer leur revenu à la retraite.

Consciente de cette réalité, la Caisse adopte des principes d'investissement mobilier et immobilier qui favorisent la stabilité et une prise de risque équilibrée tout en considérant les enjeux de l'investissement responsable.

Cette démarche sera amenée à évoluer et à progresser dans le temps au fur et à mesure de l'évolution des perspectives d'investissement et des enjeux liés à l'investissement responsable.

Principes d'investissement

La Caisse agit avec prudence, en privilégiant notamment la protection du capital, et avec responsabilité à l'égard des cotisations encaissées.

La Caisse s'engage à élargir son univers d'investissement à des solutions d'impact social et environnemental positif.

L'allocation stratégique et la diversification géographique sont des facteurs déterminants du risque et du rendement des actifs.

La Caisse favorise la transparence de ses placements.

La diversification est un outil clé dans l'optimisation du portefeuille.

Les coûts doivent être gérés explicitement et maîtrisés.

Politique d'investissement responsable

Par investissement responsable, la Caisse entend la prise en compte, d'une façon formelle, des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion de ses avoirs afin de favoriser l'investissement dans des entreprises acquises aux bonnes pratiques, qui se distinguent par une gestion proactive des enjeux liés à la durabilité et à la responsabilité, tout en préservant la rentabilité du portefeuille.

Les secteurs qui font l'objet de controverses ESG sont l'alcool, le tabac, les jeux d'argent, l'énergie nucléaire, l'armement et la pornographie. Ces derniers s'exposent à d'éventuels changements réglementaires qui pourraient impacter leur performance financière et économique.

La Caisse a décidé d'une part de surveiller régulièrement la durabilité de ses placements et d'autre part d'accepter une proportion faible de la fortune considérée comme non durable, afin de continuer d'assurer la diversification du portefeuille, qui se veut « garante » d'une performance optimale pour un risque maîtrisé et à des coûts raisonnables.

La Caisse souhaite, dans le respect d'une saine gestion, soutenir les entreprises qui innovent et favorisent une économie durable et solidaire au travers d'un impact social et/ou environnemental positif.

Placements mobiliers

L'investissement responsable n'est pas considéré comme une classe d'actif en tant que telle, mais comme une philosophie qui touche l'ensemble des classes d'actifs lorsque des solutions d'investissement éligibles existent. Les objectifs et exigences de rendements sont donc similaires aux placements traditionnels.

Reconnaissant que l'application de cette philosophie aux différentes classes d'actifs (actions, obligations, etc.) va impliquer des contraintes, des risques et des opportunités variés, la Caisse opte pour une approche pragmatique, en appliquant ces principes progressivement, avec bon sens, dans le respect de sa responsabilité liée aux objectifs financiers de la Caisse.

Placements immobiliers directs

Dans sa stratégie de développement immobilier, la Caisse oriente ses réflexions et ses actes sur le court, moyen et long terme dans une perspective de rendement stable et durable. Une attention particulière est portée à l'équilibre entre l'attractivité des lieux et à l'efficacité énergétique.

Dans le cadre de projets immobiliers, la Caisse respectera un processus d'appel d'offres clair et transparent, notamment en mandatant prioritairement des entreprises soumises aux conventions collectives de travail.

Evaluation régulière

La mise en place de cette approche sera progressive, une revue régulière du portefeuille par le consultant financier sera réalisée pour déterminer sa conformité avec la Charte. Le Conseil d'administration se fixe des objectifs quantifiables, tels que la proportion de fortune respectant les principes de la Charte et fera régulièrement le bilan de la progression.

**CAISSE DE PENSIONS DE LA
REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA**

Porrentruy, le 28 juin 2018